

SICAV PROSPERITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **SICAV PROSPERITY** » pour la période allant du 1er Juillet au 31 Mars 2022, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total actif de 4.822.142 DT, un actif net de 4.792.454 DT et une valeur liquidative de 136.627 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 31 Mars 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV PROSPERITY » arrêtés au 31 Mars 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le

résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 29 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN COMPARES AU 31-03-2022

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	3 854 186	3 754 188	3 917 447
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 303 074	1 305 174	1 430 117
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		2 373 060	2 182 203	2 366 829
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		178 051	266 811	120 501
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	967 956	1 725 260	1 242 964
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	804 211	1 725 224	1 040 222
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	163 746	36	202 742
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0	31	0
TOTAL ACTIF			4 822 142	5 479 479	5 160 410
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	7 261	7 342	7 206
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	22 426	22 784	71 603
TOTAL PASSIF		PA	29 687	30 126	78 809
ACTIF NET			4 792 454	5 449 353	5 081 602
CP1	CAPITAL	CP1	4 638 358	5 286 911	4 937 902
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	154 096	162 442	143 700
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		16 654	31 355	151 209
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-244	-1 762	-7 509
CP2-D	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		143 700	161 293	0
CP2-E	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		-6 013	-28 444	0
ACTIF NET			4 792 454	5 449 353	5 081 602
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			4 822 142	5 479 479	5 160 410

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2022 AU 31-03-2022

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du au 31/03/2022	Période du au 31/03/2021	Période du au 31/12/2021
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	29 023	27 014	162 179
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0	0	51 173
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		29 023	27 014	111 006
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	11 975	32 052	93 871
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		3 673	27 250	60 118
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		2 091	1 603	9 158
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		6211	3 198	24 595
REVENUS DES PLACEMENTS			40 998	59 065	256 050
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-18 662	-21 795	-81 293
REVENU NET DES PLACEMENTS			22 336	37 270	174 757
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-5 682	-5 915	-23 548
RESULTAT D'EXPLOITATION			16 654	31 355	151 209
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-244	-1 762	-7 509
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			16 410	29 593	143 700
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		244	1 762	7 509
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-96 298	8 314	106 553
PR4-C	+/- VAL.REAL. /CESSION TITRES		1 585	11 237	-14 846
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-195	-421	-1 604
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-78 254	50 485	241 312

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2022 AU 31-03-2022**

DESIGNATION	Période du 01/01/2022	Période du 01/01/2021	Période du 01/01/2021
	au	au	au
	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-78 254	50 485	241 312
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	16 654	31 355	151 209
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-96 298	8 314	106 553
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	1 585	11 237	-14 846
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-195	-421	-1 604
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-210 894	-494 874	-1 053 453
AN3-A SOUSCRIPTIONS	0	397 058	814 616
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0	298 700	602 900
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	0	44 886	95 708
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	0	51 810	104 573
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	0	1 662	11 435
AN3-F RACHATS	-210 894	-891 932	-1 868 069
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-153 200	-671 800	-1 390 000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-24 864	-100 183	-218 029
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-32 585	-116 524	-241 096
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-244	-3 424	-18 944
VARIATION DE L'ACTIF NET	-289 147	-444 390	-812 141
AN3 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	5 081 602	5 893 743	5 893 743
AN4-B FIN DE PERIODE	4 792 454	5 449 353	5 081 602
AN4 NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	36 609	44 480	44 480
AN5-B FIN DE PERIODE	35 077	40 749	36 609
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	138,807	132,503	132,503
B- FIN DE PERIODE	136,627	133,729	138,807
AN5 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-6,37%	3,76%	4,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 31/03/2022

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion financière de SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/03/2022.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés	1 368 494	1 303 074	27,19%	
ASSAD	5 337	16 250	7 242	0,15%
ATTIJARI BANK	1 499	51 477	45 866	0,96%
DELICE HOLDING	3 100	49 873	48 041	1,00%
EURO-CYCLES	1 750	31 914	51 900	1,08%
LANDOR	1 300	8 586	11 700	0,24%
MONOPRIX	2 440	24 629	9 431	0,20%
ONE TECH HOLDING	13 050	115 508	107 519	2,24%
PGH	7 340	78 817	73 987	1,54%
S.A.H TUNISIE	7 840	87 826	77 052	1,61%
S.A.M	4 800	15 105	14 890	0,31%
SFBT	5 350	80 289	91 688	1,91%
SMART TUNISIE	4 732	120 666	120 103	2,51%
SOTIPAPIER	23 139	142 298	124 488	2,60%
SOTRAPIL	1 966	26 735	26 148	0,55%
SOTUVER	9 081	41 742	65 710	1,37%
STAR	2 200	262 400	246 400	5,14%
TELNET HOLDING	3 005	25 017	24 911	0,52%
TPR	15 650	60 380	66 700	1,39%
UIB	3 100	72 738	44 349	0,93%
UNIMED	6 200	56 245	44 950	0,94%
AC1- B, Emprunts d'Etat	2 224 297	2 373 060	49,52%	
BTA	2 224 297	2 311 186	48,23%	
BTA 5,6 -08/2022 (12 ANS)	200	191 300	197 020	4,11%
BTA 6% AVRIL 2023	618	601 981	632 628	13,20%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144	258 062	5,38%
BTA 6,3 MARS 2026	567	521 330	522 974	10,91%
BTA 6,7% AVRIL 2028	713	663 542	700 502	14,62%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA	61 874	1,29%		
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)	174 277	178 051	3,72%	
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	1 227	174 277	178 051	
Total du portefeuille titres	3 767 068	3 854 186	80,42%	

Les BTA en portefeuille, au 31/03/2022, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/03/2022, à **61 874 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **29 023** Dinars du 01/01/2022 au 31/03/2022, contre **27 014** Dinars du 01/01/2021 au 31/03/2021 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2022 Au	Du 01/01/2021 Au	Du 01/01/2021
	31/03/2022	31/03/2021	Au 31/12/2021
Revenus des actions	0	0	51 173
Revenus des Emprunts d'Etat	29 023	27 014	111 006
Total	29 023	27 014	162 179

AC 2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à **804 211** Dinars, contre **1 725 224** Dinars au 31/03/2021 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au	Montant au	Montant au
	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Bons du Trésor à Court Terme	0	1 280 026	540 705
Certificats de Dépôt	0	0	499 517
Autres placements (Dépôt à terme)	804 211	445 198	0
Total	804 211	1 725 224	1 040 222

AC2-A-1 Dépôt à terme :

Désignation	TAUX	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% de l'Actif Net
DAT 90J 02/05/2022	7,19	BIAT	1	250 000	252 324	5,27%
DAT 92J 18/05/2022	7,19	BIAT	1	548 000	551 886	11,44%
Total				798 000	804 211	16,71%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à **163 746 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2022 au 31/03/2022 à **11 975 Dinars**, contre **32 052 Dinars** du 01/01/2021 au 31/03/2021 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2022 Au	Du 01/01/2021 Au	Du 01/01/2021
	31/03/2022	31/03/2021	Au 31/12/2021
Revenus des Bons du Trésor à CT	3 673	27 250	60 118
Revenus des Certificats de Dépôt	2 091	1 603	9 158
Revenus des autres placements (DAT)	6 211	3 198	24 595
Total	11 975	32 052	93 871

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au	Montant au	Montant au
	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Etat RS sur achat de Bons du Trésor Assimilables	0	31	0
Total	0	31	0

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022, à **29 687 Dinars**, contre **30 126 Dinars** au 31/03/2021 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au	Montant au	Montant au
		31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
PA1	Opérateurs créditeurs	7 261	7 342	7 206
PA2	Autres créditeurs divers	22 426	22 784	71 603
Total		29 687	30 126	78 809

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2022 à **7 261 Dinars** contre **7 342 Dinars** au 31/03/2021 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au	Montant au	Montant au
	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Gestionnaire	5 823	6 777	6 184
Dépositaire	1 438	565	1 021
Total	7 261	7 342	7 206

PA2 : Les autres créateurs divers s'élèvent au 31/03/2022, à **22 426 Dinars** contre **22 784 Dinars** au 31/03/2021 et se détaillent comme suit :

Autres créateurs divers	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/03/2021	Montant au 31/12/2021
Etat, impôts et taxes	1 163	719	595
Redevance CMF	408	475	433
Provision pour charges diverses	6 497	6 198	5 463
Rémunération CAC	6 779	7 813	5 532
Jetons de présence	7 479	7 479	6 000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	101	101	101
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	0	0	53 480
Total	22 426	22 784	71 603

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2022 au 31/03/2022 à **18 662 Dinars**, contre **21 795 Dinars** du 01/01/2021 au 31/03/2021 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	17 226	20 118	75 040
Rémunération du dépositaire	1 436	1 677	6 253
Total	18 662	21 795	81 293

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2022 au 31/03/2022 à **5 682 Dinars**, contre **5 915 Dinars** du 01/01/2021 au 31/03/2021 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Redevance CMF	1 206	1 409	5 255
Impôts et Taxes	110	148	603
Rémunération CAC	1 247	1 247	5 057
Jetons de présence	1 479	1 479	6 000
Contribution sociale de solidarité	200	200	200
Publicité et Publications	1 135	1 384	5 688
Diverses charges d'exploitation	305	48	746
Total	5 682	5 915	23 548

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2022 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2022 (en nominal)

- Montant	3 660 900
- Nombre de titres	36 609
- Nombre d'actionnaires	43

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant	0
- Nombre de titres émis	0

Rachats effectués (en nominal)

- Montant	153 200
- Nombre de titres rachetés	1 532

Capital au 31/03/2022

- Montant en nominal	3 507 700
- Sommes non Capitalisables (1)	522 245
- Sommes capitalisées (2)	608 414
- Nombres de titres	35 077
- Nombre d'actionnaires	40

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **522 245** Dinars au 31/03/2022 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2022
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	642 017
1- Résultat non capitalisable de la période	-94 908
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-96 298
- +/- values réalisées sur cession de titres.	1585
- Frais de négociation de titres	-195
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-24 864
- Aux émissions	0
- Aux rachats	-24 864
Total sommes non capitalisables	522 245

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/03/2022 à **608 414 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2022
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	634 986
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-26 572
- Aux émissions	0
- Aux rachats	-26 572
Total des sommes capitalisées	608 414

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31/03/2022 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/03/2022
Résultat capitalisable de la période	16 654
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-244
Résultat capitalisable de l'exercice clos	143 700
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	-6 013
Sommes Capitalisables	154 096

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2022	31/03/2021
Revenus des placements	1,169	1,449
Charges de gestion des placements	-0,532	-0,535
Revenus nets des placements	0,637	0,915
Autres charges d'exploitation	-0,162	-0,145
Résultat d'exploitation	0,475	0,769
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,007	-0,043
Sommes capitalisable de la période	0,468	0,726
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,007	0,043
Variation des +/- values potentielles/titres	-2,745	0,204
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,045	0,276
Frais de négociation de titres	-0,006	-0,010
Résultat net de la période	-2,231	1,239

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/03/2022	31/03/2021
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-0,381%	-0,381%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	-0,116%	-0,104%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	0,340%	0,549%
Actif net moyen	4 891 968	5 713 038

4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 01 Avril 2003. Celle-ci est notamment chargée de la gestion du portefeuille ;

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de 0,30% TTC à 1,20% HT de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

La gestion administrative et comptable est confiée à TUNISIE VALEURS et ce, à partir de 03 janvier 2022.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de 0,10% TTC à 0,10% HT de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 SEPTEMBRE2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du 1er janvier 2018.